

Le renouveau des restitutions de biens culturels : les modes alternatifs de règlement des litiges

par Marie Cornu, Directrice de recherche au CNRS
et Marc-André Renold, Professeur à l'Université de Genève

** Le présent article est destiné à la publication. Il paraîtra dans le Journal du Droit International (Clunet), n°2/2009 (Avril-Mai-Juin 2009)*

Résumé

Les moyens alternatifs de résolution de conflits en matière de biens culturels constituent une ressource importante pour traiter des questions de restitution, de retour ou encore de rapatriement de biens culturels. Le présent article a pour objectifs d'analyser quelles sont les situations pouvant mener à l'utilisation de tels moyens plutôt que des instruments judiciaires classiques et d'étudier les problèmes qui peuvent se poser.

L'étude suit deux axes : le premier a pour objet l'identification des protagonistes ainsi que les techniques actuellement mobilisées dans la restitution ou le retour de biens culturels. La nature des protagonistes a en effet évolué ces dernières années avec l'augmentation des demandes provenant de communautés autochtones ou tribales. Quant aux mécanismes utilisés, l'on constate que le bien culturel peut être remis au pays d'origine soit par l'adoption d'une loi spécifique ou d'une décision, soit par le biais d'un processus négocié ou encore d'une sentence arbitrale. Le second axe permet d'une part de mettre en évidence la nature des biens pouvant faire l'objet des types de résolution de conflit dits alternatifs, et d'autres part, de dresser une liste des solutions, souvent originales, ayant déjà été retenues en pratique.

Les modes alternatifs de résolution de conflits permettent de prendre en considération nombre d'éléments extra juridiques, de nature parfois émotionnelle ou relevant d'un « sentiment de l'obligatoire » qui accompagnent les parties sur le chemin du consensus.

New Developments in the Restitution of Cultural Property: Alternative Means of Dispute Resolution

by Marie Cornu, Director of research at the French National Centre for Scientific Research (CNRS) and Marc-André Renold, Professor at the University of Geneva

**This article will be published in the Journal du Droit International (Clunet), No. 2/2009 (April-May-June 2009).*

Summary

The alternative methods of dispute resolution in cultural heritage matters are an important resource enabling to deal with the issues relating to the return, restitution and repatriation of cultural goods. The purpose of this article is to analyse the situations which can lead to the use of such methods rather than the classical judicial means and to examine problems which might arise.

The article is divided in two parts. The first part deals with the actors as well as with current methods used for the restitution and the return of cultural goods. The increasing number of claims made by tribal and indigenous communities in the past years shows a clear change in the nature of claimants. The mechanisms retained can involve the return of a cultural good either by the passing of a specific law or the taking of a decision or through a negotiated process or an arbitration. The second part of the article underlines the type of goods which

can be subject to alternative dispute resolutions and proposes a list of the substantive solutions, often original, which have been proposed in practice.

The alternative methods of dispute resolution enable the taking into consideration of non legal elements, sometimes of emotional nature or linked to “doing the right thing”, which can help the parties to find a way leading to a consensus.